

Promenades

Mise à jour le 6/02/2023

Personnel

**Au minimum 2 professionnels à chaque sortie dont 1 professionnel qualifié.
Sur la microcrèche, les sorties sont autorisées avec 1 professionnel pour 3 enfants.
Chez les assistantes maternelles les sorties sont autorisées avec 1 professionnel pour 4 enfants.**

EN POUSSETTE :

Un adulte pour 3 enfants :

- 2 enfants sont attachés dans une poussette.
- 1 enfant, (qui a acquis la marche autonome, être capable de comprendre des consignes simples et de les appliquer), est autorisé à marcher en tenant fermement la poussette.

A PIED ET EN BUS:

Un adulte pour 2 enfants :

- tenus par la main.
- L'enfant doit avoir acquis la marche autonome, être capable de comprendre des consignes simples et de les appliquer.
- NB : pour les sorties en minibus ou car, des rehausseurs seront installés sur chaque fauteuil. Ils seront fournis par les parents ou l'EAJE.

STAGIAIRES :

En fonction de ses compétences (qui seront évaluées par la responsable et/ou son adjointe), le stagiaire pourra accompagner une sortie, mais sera toujours encadré par un professionnel qualifié. Seul les stagiaires majeurs peuvent être comptés dans l'encadrement.

BENEVOLES :

Les bénévoles ayant signé une convention peuvent être comptabilisés dans l'encadrement mais seront toujours encadrés par une professionnelle qualifiée.

Conduite à tenir

- **Port d'un gilet jaune de sécurité pour chaque professionnel effectuant la sortie.**

- **L'agent responsable de la sortie (le plus diplômé) se positionne en fin de cortège pour avoir une vision globale du groupe d'enfants.**
- **Bien respecter les signalisations.**
- **Rester groupés et attentifs aux enfants.**
- **Compter régulièrement les enfants pris en charge.**
- **Veiller à ce que les enfants ne lâchent pas la main ou la poussette à l'arrivée des parents.**
- **Si un enfant s'échappe, ne pas l'affoler, le récupérer sans danger pour les autres.**

Organisation préalable

- Toute sortie est organisée en accord avec la directrice.
- s'assurer au préalable de l'accord écrit des responsables légaux (autorisations)
- La directrice peut autoriser un changement dans les tranches d'âge des enfants qui marchent ou dans la participation des élèves.
- Le lieu de destination, la liste des enfants concernés, du personnel d'encadrement et l'itinéraire prévu sont communiqués à la directrice. ((cf fiche de sortie)
- Des parents peuvent être sollicités pour accompagner certaines sorties. (cf bénévoles)

Trousse médicale d'urgence

Accueil collectif :

- **Soluté hydro alcoolique**
- **Gants à usage unique**
- **Couverture de survie**
- **Compresse imprégnées de désinfectant (ou compresses désinfectant)**
- **Bande**
- **Adhésif**
- **Sérum physiologique unidose**
- **Mouchoirs**
- **Arnica 9 ch**
- **Apis mellifica 15ch**
- **Numéros de téléphone d'urgence**

Accueil familial :

- **Soluté hydro alcoolique**
- **Compresse imprégnées de désinfectant (ou compresses désinfectant)**
- **Pansement**
- **Sérum physiologique unidose**
- **Mouchoirs**
- **Arnica 9 ch**
- **Apis mellifica 15ch**
- **Numéros de téléphone d'urgence**

Les indispensables à emporter

- Appareil photo (+/-)
- Eau
- Trousse de secours avec numéros d'urgence
- Téléphone portable
- *Si pique-nique*, il sera amené soit par la directrice ou un autre agent) : assiettes et verres, couteau, bavoirs, lingettes à usage unique, couches, sacs poubelles, protection à mettre sur le sol, glacière avec des pains de glace, nourriture, selon la saison : crème solaire, casquettes, gants et bonnets...

Traçabilité

- Dossier de transmissions journalières (cahier + fiche hebdo)
- En cas d'incident, la hiérarchie est avertie immédiatement (en cas d'urgences ch protocoles d'urgences).

Ce document est destiné aux professionnels, stagiaires, bénévoles des structures ainsi qu'aux personnes extérieures étant amenées à encadrer les sorties.